

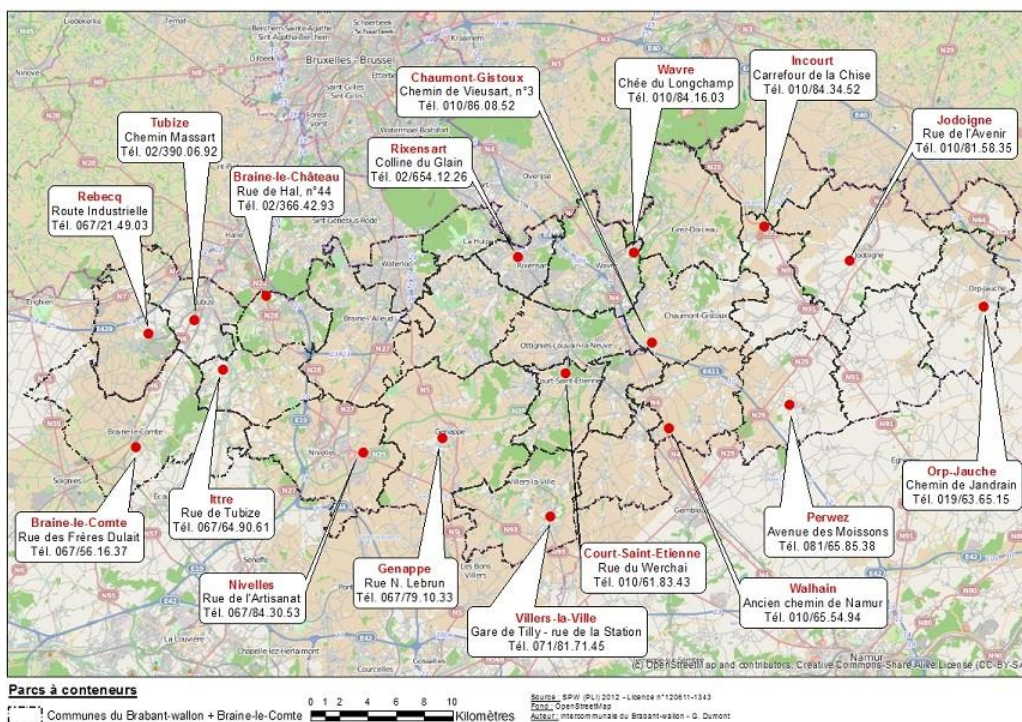
# Collecte 2018 des bâches agricoles

Organisée par in BW Association Intercommunale  
Avec le soutien du Ministre wallon de l'Environnement  
Ainsi que des communes du Brabant wallon et de Braine-le-Comte

## Quand et où ?

**Du mercredi 06/06 au mercredi 14 juin 2018 inclus**  
**(attention, dans la mesure du possible, merci d'éviter les dépôts de bâches le samedi 9 juin !)**

- Pour les recyparcs in BW : de 11 h à 17 h
- Pour le recyparc de Braine-l'Alleud - Waterloo : de 08 h à 15 h



## Pourquoi ?



Les bâches agricoles sont encore trop souvent brûlées sur les champs, abandonnées sous forme de dépôts sauvages (talus, chemins creux,...) ou laissées au gré du vent et retrouvées accrochées aux fils barbelés des clôtures. Dans tous les cas, la qualité de notre environnement et de nos paysages s'en ressent. Il fallait donc agir !

Les bâches agricoles constituent un gisement relativement homogène apte au recyclage. Après leur collecte, elles sont pressées en balles puis réinjectées dans la filière du plastique recyclé. Après lavage et extrudation, le polyéthylène récupéré peut notamment servir à fabriquer de nouveaux piquets de clôtures, du mobilier urbain ou des poteaux divers. Il peut également être incorporé dans la fabrication de nouveaux films plastiques, sacs poubelles, etc.

En nous confiant vos bâches agricoles, vous garantissez une nouvelle vie à vos plastiques et contribuez à la protection de notre environnement. En 2017, nous avons récolté 225 tonnes de bâches agricoles en une seule semaine dans nos recyparcs.  
Toutes ont connu une deuxième vie !

### **Consignes à respecter :**

Attention, vous avez un rôle important à jouer ! La qualité du recyclage dépend de la qualité des déchets que vous nous confiez. C'est pourquoi vous devez veiller à respecter scrupuleusement les instructions suivantes :

- Sont acceptés, les bâches rétractables d'ensilage et les films étirables d'enrubannage en plastique uniquement.
- Ceux-ci doivent être brossés et/ou lavés au jet d'eau de manière à retirer toutes les autres matières (ficelles, fils de fer, boues, betteraves, fourrage, emballages de produits phytosanitaires, big-bags, sacs d'engrais, filets, déchets divers tels que briques, jus, pulpes, ...);
- Les ballots ne doivent pas dépasser 25 kg.
- les ficelles à ballot ne sont pas reprises



En respectant ces consignes, vous garantissez un recyclage de qualité. Les préposés des parcs à conteneurs ont le droit de refuser les lots qui ne seraient pas conformes.

### **Pour toute information complémentaire :**

in BW - Rue de la Religion, 10 – 1400 Nivelles

Tél. : 0800/49.057 – [valmat@inbw.be](mailto:valmat@inbw.be) - ou dans tous nos recyparcsparcs.

**Rappel** : des conteneurs sont également mis à la disposition des agriculteurs en permanence tout au long de l'année dans notre Centre de tri situé à Mont-Saint-Guibert (rue de la Petite Sibérie) et sur notre dalle de compostage de Virginal (rue de Tubize).